

Ordre du jour pour la réunion de conseil du 20/06/2014 à 20 H:

**Etaient présents** : Mr Avy (Maire), Mrs Urbaniak, Hansart, Mme Hannecart (Adjoints au Maire), Mmes Costa-Delobel, Lefebvre, Dumont, Loridant, Mrs Meunier, Frison,

**Etaient absents excusés** : Mme Delebecque (pouvoir Mme Costa-Delobel), Kalota (pouvoir M.Avy), Nobécourt (pouvoir M. Urbaniak), M. Delattre (pouvoir Mme Hannecart), Niot (pouvoir M.Frison)

**Secrétaire de séance** : M. Hansart Michel

- Approbation du dernier compte rendu

- Rapport du Maire :
  - Election des grands électeurs
  - Election membres CCI AF
  - Modification Simplifiée du P.L.U
  - Boulangerie (résultat de l'enquête)
  - Point sur les différentes réunion syndicale ( SIVOS- FDE- SIAEP-AMEVA)
  - Questions diverses
- Ajout à l'ordre du jour
    - Autorisation d'évaluer la faisabilité pour la mise en place de nouvelles éolienne sur les parcelles de la sole de ROBOHAM (agrandissement du parc éolien de Voyennes sur notre commune)
    - Convention club climat
    - Subvention exceptionnelle au C O D F L

Remarques sur le compte rendu du 29 Avril 2014 :

Monsieur le Maire fait savoir que monsieur NIOT n'ayant pu être présent ce soir a fait parvenir une demande de modification sur ses dires lors de cette dernière réunion.

- *Il n'a pas dit « que l'on devait baisser les subventions des associations », mais il a fait remarquer qu'il y avait déjà 3 comités des fêtes qui ont chacun 1700 € de subvention soit 5100 € et que c'est déjà une somme conséquente à laquelle il n'est pas besoin d'en rajouter sur une nouvelle association qui organise les même animations.*
- *Il n'a pas précisé que cette même association faisait trop de manifestation dans la cour d'un privé.*
  - Monsieur le Maire demande au secrétaire de ne pas noter à nouveau ces débats qui ne sont plus à l'ordre du jour,
  - Les membres présents accordent cette mise au point même s'il est difficile, lors des débats de maîtriser les dires.

Monsieur le Maire propose de modifier le déroulement de cette séance car cette date nous a été imposée à tous les conseils municipaux avec l'objectif d'élire nos représentants à l'élection de nos sénateurs en septembre prochain. Ceci dit nous commencerons par cette élection qui sera transcrit aussitôt sur un P.V de façon à le porter de suite à la gendarmerie, et je vous ferais mon rapport habituel en fin de séance.

## ■ **Ordre du jour**

- Nous passons à l'ordre du jour
- Election des grands électeurs  
Les élections Sénatoriales auront lieu le dimanche 28 Septembre 2014 toute la journée, pour cette élection nous devons élire 3 titulaires et 3 suppléants parmi notre conseil.

Suite à la modification électorale pour les communes de plus de 1000 habitants cette élection devra se faire au scrutin de liste à la proportionnelle à trois tours. .

Sont candidats Titulaires ;

**HANNECART Pascale- KALOTA Ghislaine- MEUNIER Bernard**

Sont candidats suppléants ;

AVY Christian- NIOT Daniel – DUMONT Carole

#### ■ Election membres CCIAF

Monsieur le Maire fait connaître que par lettre du 15 avril 2014, le Président du Conseil général l'a invitée à faire procéder par le conseil municipal à l'élection des propriétaires, appelés à siéger au sein de la commission intercommunale d'aménagement foncier dans le cadre du Canal Seine Nord Europe.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 07 mai 2014, soit plus de quinze jours avant ce jour et à été inséré dans le journal « le courrier Picard » le 12 mai 2014.

Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après :

1. **M. REUET Jean Paul, Rue du Bouloir 80400 Hombleux**
2. **Mme LEFEBVRE Nathalie, 13 rue Briam annexe de BACQUENCOURT 80400 HOMBLEUX**
3. **M. VOISIN Vincent, 1 rue Briam annexe de BACQUENCOURT 80400 HOMBLEUX**
4. **M DELATTRE Albert, 2 rue de la Poste 80400 Hombleux**

Qui sont de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Au vu du nombre de candidats, monsieur DELATTRE Albert retire sa candidature.

Se portent en outre candidats, en séance, les conseillers municipaux ci-après :

- M. AVY Christian : Maire
- M.URBANIAK Michel : 1<sup>er</sup> adjoint (suppléant)

Qui remplis les conditions d'éligibilités rappelées ci-dessus.

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée :

- **M. REUET Jean Paul, propriétaire terrien**
- **Mme LEFEBVRE Nathalie, propriétaire terrien**
- **M. VOISIN Vincent, propriétaire terrien**

Il est alors procédé à l'élection à bulletins secrets dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Le nombre de votants étant de 10 + 5 pouvoirs, la majorité requise est de 9 voix.

- M. REUET 15 Voix
- Mme LEFEBVRE 14 Voix
- M. VOISIN 15 Voix

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, au cours des tours successifs, M. REUET Jean-Paul et VOISIN Vincent sont élus membres titulaires et Mme LEFEBVRE Nathalie membre suppléant.

#### ■ Modification Simplifiée du P.L.U

Le P.L.U réalisé, approuvé le 18 Février 2013 présente une erreur pouvant être considérée comme matérielle dans la partie

### **SECTION 2 : CONDITIONS DE L'OCCUPATION DU SOL**

#### **ARTICLE U 6 : IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX VOIES ET EMPRISES PUBLIQUES**

Il est écrit : La façade des nouvelles constructions orientée vers le domaine public doit être implantée :

- soit à l'alignement

- soit avec un retrait compris entre 5 et 10 mètres minimum à 25 mètres maximum par rapport à l'alignement.

Cette phrase empêche toute construction annexe genre garage, abri de jardin etc à une distance au delà des 25 m de la limite du domaine public.

Cette situation nous pose problème et nous pensons qu'elle est injuste envers le propriétaire souhaitant construire son garage à l'arrière.

Je vous propose donc de lancer un dossier pour une modification simplifiée de notre P.L.U le cout sera celui des annonces légales

**POUR 15 CONTRE 0 ABSTENTION 0**

### **Rapport du Maire :**

#### ■ Dossiers en cours

##### ■ **Travaux d'assainissement**

Un souci avec la mise sous tension fait que ce dossier prend du retard, les essais techniques ne sont pas encore fait donc nous n'avons pas pu réceptionner les travaux.

Nous avons relancé le cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage

##### ■ **Logement de Bacquencourt**

Les travaux de remise en état ont démarré, l'intérieur est complètement remodelé et de l'extérieur on peut déjà voir les fenêtres en façade qui ont été remplacées. Les conseillers désirant visiter le chantier se rapprocheront de Mr Urbaniak

##### ■ **Boulangerie (résultat de l'enquête)**

- Suite à l'annonce de mise en redressement judiciaire de la boulangerie de Hombleux appartenant à monsieur Dessaint dans le cadre d'une EURL LES SAVEURS DE LAGNY (autre entreprise de boulangerie en redressement également) les adjoints se sont réunis pour établir la suite à donner. Il a été décidé de consulter la population pour en ressentir les besoins

- Une réunion de la commission d'information a eu lieu le lundi pour établir un feuillet questionnaire qui a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la commune

- L'enquête auprès de la population a fait ressortir un réel besoin de cette boulangerie, nous mettons tout en œuvre pour qu'un repreneur se présente et parvienne à remettre à flot notre boulangerie.

- J'ai fais intervenir la Com de Com, les services de Somme Initiative, La chambre des Métiers de Boves, J'ai sollicité aussi les conseils de notre percepteur sur nos possibilités légales et elles sont négatives. Pas possible de faire un Prêt, pas possible d'attribuer un fond de concours, pas possible de faire un don. Et pourtant il lui manquerait 5000 € pour boucler son financement de départ.(frais de négociation)

- Alors question : comment faire ?

#### ■ Décision du Maire

- Dans le cadre des délégations qui m'ont été transmises par ce conseil, certain travaux ou certaines actions ont été lancés sans réunir ce conseil. Il m'est obligatoire d'en référer aux membres de ce conseil lors de la réunion suivante, cela s'appelle « Décision du Maire » Bien sûr ces décisions sont toujours prises en toute légalité et dans le cadre des dépenses mises au budget primitif. En voici quelques unes.

- Droit de préemption  
 Décision du maire 2014- 05- 01 Transmission de mon droit de préemption au conseil général suite à sa demande pour l'achat du bâtiment Hanssart pour y installer ses services de voirie des pôles de Ham et de Nesle.
  
- Extension de réseau
  - Décision du Maire 2014- 06 -02 Autorisation de raccordement ERDF sur la parcelle rue sole Triquet de Mr Floury et permettre le raccordement des deux autres parcelles attenantes pour pouvoir les mettre en vente.
  - Décision du Maire 2014- 06 -03 Autorisation de raccordement du réseau d'assainissement sur les parcelles rue sole Triquet
  - Décision du Maire 2014-06-04 Mise en place d'un emploi handicapé concernant un habitant de la commune pour un contrat de 6 mois avec pour objectif la mise en place d'un service mini bus pour les personnes âgées et pour les enfants utilisant le centre aéré des vacances et des mercredis après midi. Coût résiduel pour la commune 195 € par mois pour un contrat de 20 heures. D'autres tâches lui seront attribuées cela sera défini après la visite médicale d'embauche.
  
- Urgence inondation :
  - Nous avons subi une coulée de boue sur Bacquencourt mardi 10 Juin nous avons, après le grattage de la route par Mr Voisin, fait intervenir une laveuse et une grue pour refaçonner le fossé du contre champs sur une partie de la voirie. Le reste sera à refaire également car le champ, au fil du temps, se retrouve éboulé dans notre fossé. Dossier à suivre par la commission réseaux.

- Les membres du conseil prennent note de ces actions.

#### ■ VALOREM

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Mairie de HOMBLEUX a été contacté par la société VALOREM, basée à Amiens (80) pour la réalisation d'un parc de production d'énergie éolienne sur le territoire de la commune.

Ce projet consisterait, en accord avec les propriétaires et exploitants concernés, les Services de l'Etat et la population, et en conformité avec les textes et la réglementation en vigueur, à implanter un parc éolien dont l'électricité produite serait évacuée sur le réseau électrique existant le plus adéquat.

Afin de déterminer le lieu d'implantation et les caractéristiques techniques de ce parc, il est nécessaire de permettre à la société VALOREM de procéder à l'étude de faisabilité du projet.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**POUR : 8 voix + 5 pouvoirs - ABSTENTION : 2 « Mmes LEFEVRE et LORIDANT »)**

#### **AUTORISE**

- la société VALOREM, basée à Amiens (80) à procéder à l'étude de faisabilité du projet de parc éolien,
- le Maire à signer tous les documents relatifs au projet de parc éolien présentés par la société VALOREM, basée à Amiens (80).

## ■ CLUB CLIMAT

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le Département de la Somme a adopté son Plan Climat Energie Départemental (PCED) 2012-2016, le 12 décembre 2011. Ce plan correspond à un engagement en faveur de la lutte contre le changement climatique. Le plan d'actions, qui en découle, est avant tout le fruit d'un travail concerté. Le Département y affirme sa volonté de tenir un rôle fort et structurant dans la prise en compte locale des problématiques énergie et climat.

Une des propositions du Département vers les collectivités est l'adhésion au Club Climat de la Somme, véritable réseaux d'acteurs et de partenaires Samariens, engagés en faveur de la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre au sein de leur structure. Aujourd'hui, ce réseau est fort de plus de 140 adhérents (collectivités, associations, entreprises, établissements publics...).

Aussi, le Conseil général de la Somme a proposé à la commune de Hombleux d'adhérer au Club Climat. Les engagements moraux de la commune, d'une part, et du Département, d'autre part, sont formalisés dans le cadre d'une charte. En particulier, les engagements de la commune de Hombleux sont les suivants :

- Réaliser un bilan énergie-gaz à effet de serre simplifié sur son patrimoine à l'aide de l'outil mis à la disposition par le Département.
- Communiquer sur les résultats des diagnostics et des bilans réalisés auprès des agents.
- Elaborer, dans les deux ans suivant la signature de la charte, un plan d'actions simples permettant une réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.
- Participer, dans la limite des disponibilités, aux événements et rencontres organisés par le Département dans le cadre de l'animation du Club Climat.

Cette présente adhésion sera valable jusqu'au 31 décembre 2016.

Monsieur le Maire propose ainsi l'adhésion à ce Club Climat et la signature de la charte d'engagements en découlant.

Au vu de ces différents éléments, le Conseil municipal accepte :

- D'adhérer gratuitement au Club Climat de la Somme.
- D'approuver la charte d'engagements.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette charte valant adhésion.

**POUR : 15                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0**

## ■ Commission des Impôt

- Le conseil doit choisir parmi la population 24 personnes pour établir une commission de 6 titulaires et 6 suppléants chargée de contrôler les impositions fiscales dans la commune, Taxes d'Habitation et Foncière. L'état choisira parmi cette liste de 2 fois 12 personnes, une condition dans chaque liste doit figurer un propriétaire de terre sur la commune mais résidant dans une autre commune.
- Les listes ainsi formée sont :

COMMISSAIRES TITULAIRES	
<b>KALOTA Ghislaine</b>	1 rue du stade HOMBLEUX
<b>VIMEUX Xavier</b>	2 rue St Fiacre HOMBLEUX-CANISY
<b>LAPLACE Dany</b>	1 rue St Fiacre HOMBLEUX-CANISY
<b>FONTAINE Gilles</b>	1 rue des Hardines HOMBLEUX-CANISY
<b>VOISIN Vincent</b>	1 rue Briam HOMBLEUX-BACQUENCOURT
<b>MACE Jérôme</b>	1 rue St Médard HOMBLEUX
<b>LORIDANT Sylvie</b>	4 ferme du calvaire HOMBLEUX
<b>VILAIN Jean-François</b>	1 rue du craon HOMBLEUX
<b>FRISON Fabrice</b>	44 grande rue HOMBLEUX-CANISY
<b>URBANIAK Michel</b>	42 rue Briam HOMBLEUX-BACQUENCOURT
<b>FONTAINE Béatrice</b>	12 rue du bas HOMBLEUX-CANISY
<b>ROUILLARD Régis</b>	18 rue du cimetière ESMERY-HALLON

COMMISSAIRES SUPPLEANTS	
<b>CHEVALIER Annie</b>	10 rue de la poste HOMBLEUX
<b>NIOT Daniel</b>	4 rue de la poste HOMBLEUX
<b>DEMIL Benoit</b>	4 rue du coquis HOMBLEUX-BACQUENCOURT
<b>LEFEBVRE Eric</b>	13 rue Briam HOMBLEUX-BACQUENCOURT
<b>NOGENT Lucien</b>	22 rue principale HOMBLEUX-BACQUENCOURT
<b>CARDON Jean-Pierre</b>	4 rue de l'église HOMBLEUX
<b>BOURGEOISAT José</b>	23 rue du monument HOMBLEUX-CANISY
<b>VARLOT Eline</b>	5 rue St Médard HOMBLEUX
<b>BILLON Dany</b>	9 rue des osiers HOMBLEUX
<b>RAMBOUR Noam</b>	31 rue du Craon HOMBLEUX
<b>DUHAMEL Thierry</b>	7 rue de l'espérance HOMBLEUX
<b>COMMUN Emmanuel</b>	6 rue de la grotte BUVERCHY

- SUBVENTION exceptionnelle au C O D F L.
    - La présidente du C O D F L nous a fait parvenir une demande d'aide par l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 500 € pour la mise en place d'un feu d'artifice au 13 juillet
- 14 Votants ; Mme Sylvie LORIDANT Vice présidente du CODFL n'a pas participé au vote

**POUR 5 + 3 pouvoirs CONTRE 2 + 1 pouvoir ABSTENTION 2+1 pouvoir**

- Point sur les différentes réunions des commissions par les délégués, ( SIVOS- FDE-SIAEP-AMEVA),
- Questions diverses :
  - Voila les 7 questions recueillies sur les trois sections
- **Réponse de Monsieur le Maire ;**

1./ Pourrait-on avoir l'information des décès dans le village sous la forme d'un avis dans les boites aux lettres ?

- **Nous ne sommes pas toujours avertis à temps, et cela reste du souhait de la famille du défunt. (enterrement civil ou religieux c'est idem)**

2./ Pourrait-on envisager la mise en place d'une circulation à sens unique entre la Rue du Cimetière et le « moteur » ?

- **Non car ce chemin est à usage agricole et la vitesse y est limité à 30 Km/h, les panneaux sont arrivés et vont être posés à la place de ceux présents qui deviennent illisibles. Il m'a même été demandé de le réserver exclusivement à l'agricole, ce que j'ai refusé car c'est la commune qui entretient cette voirie.**

3./ Pouvez-vous définir la commune d'Hombreux : pourquoi avoir des tours gratuits, offerts par Monsieur le Maire, lors de la fête d'Hombreux, et non à Bacquencourt et Canisy ?

- **Je regrette mais les tours ne sont pas offerts par le Maire mais par Christian AVY, ceci est une habitude que je vais réparer à partir de l'année prochaine.**

4./ Pourrait-on revoir ou envisager des passages piétons aux abords des abris bus et endroits stratégiques des 3 sections

- **Le conseil général est en cours de réfection des arrêts bus avec pose de Zébra et de panneaux indicateurs à chaque arrêt, sur la voirie communale y compris. La commission voirie étudiera le bien fondé de la pose d'un passage protégé sur la voirie communale. Je rappelle que nous sommes en zone urbaine. Ceux qui sont en place sont planifiés à être remise en peinture par nos services.**

Serait-il possible de programmer une remise en peinture des abris bus pour la prochaine rentrée scolaire ?

- **Ce travail a déjà été fait il y a deux ans et il est dommage que le non respect du bien public nous oblige à le refaire cette année, ce sera refait suivant le temps disponible de nos employés car je ne souhaite pas payer une entreprise pour cela. Nous en discuterons avec la commission aménagement dans les semaines qui viennent.**

5./ Les pancartes signalétiques des rues (des 3 sections) pourraient-elles être renouvelées ?

- **L'inventaire de ces pancartes est planifié aux employés sur le tableau de charge, mais en ce moment les espaces verts nous prennent du temps**

6./ Est-il possible d'envisager, une fois par trimestre, une journée de ramassage des encombrants ?

- **Je ne suis pas contre, mais cela sera à chiffrer car la communauté de commune n'a pas donné un avis favorable à notre demande. Je demanderai le coût à l'entreprise de ramassage et cela reviendra au conseil de décider.**

7./ Serait-il possible de remettre un panneau « virage dangereux » à l'entrée « S » de Canisy (et / ou une barrière de sécurité) ?

- **Cet endroit n'est pas si dangereux tant que la vitesse y est lente. Par contre un devis de réfection pour cette portion nous a été présenté jeudi, nous n'avons pas encore pu en débattre mais il est vrai que la bande de roulement est fortement abimée. Si ce conseil nous donne l'accord de remise en état nous verrons avec l'entreprise pour faire au mieux**

- **En ce qui concerne le panneau « S » je ne sais pas s'il y en avait un avant mais si la commission le décide, pourquoi pas ?**

- **Pour la glissière, il n'y a pas d'élément à protéger à l'arrière ni de ravin, je n'en vois pas l'utilité, mais je ne suis pas seul à décider. Voir avec la prochaine commission.**

- Monsieur le Maire fait un rappel sur une animation planifiée à FALVY par la Com de Com, il s'agit d'une Rando Bébé, la 5 ème du nom ; à partir de 14 h à Falvy.

- Les journées du patrimoine en septembre seront dans les étangs de Villecourt et de Falvy.

- Fin de réunion à 22 h 45 mn

Etant la dernière réunion avant les vacances d'été, l'ensemble des personnes présentes ont participé au verre de l'amitié.